

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

En l'an deux mille vingt-cinq, le huitième jour du mois de décembre, en salle publique de l'hôtel de ville sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet, le conseil municipal de la Ville de Nicolet s'est réuni pour tenir une séance **EXTRAORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur Patrick Beaudet
Monsieur Denis Jutras
Madame Nadine Labonté

Monsieur Dominic Massé
Madame Lisa Claude Pepin-Laforgue
Madame France Trudel

Madame Geneviève Dubois, mairesse

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Sébastien Turgeon, Directeur du Service des communications et participation citoyenne et Directeur général adjoint
M^e Magali Loisel, Greffière
Monsieur Pascal Allaire, Directeur des Services administratifs et de la trésorerie

La séance débute à 19 h.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Les membres du conseil confirment avoir été convoqués dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et sont légitimés de tenir la présente séance.

RÉSOLUTION n° 294-12-2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé suivant :

- 1 Constatation de la régularité de la séance et vérification du droit de présence
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour – Adoption – Approbation
- 3 *Budget 2026 – Document explicatif du Budget 2026 – Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028* –Présentation – Dépôt
- 4 *Budget 2026 – Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028* – Approbation – Adoption
- 5 Période de questions
- 6 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Beaudet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER et D'ADOPTER sans modification l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 295-12-2025 BUDGET 2026 – DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2026 – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2025-2026-2027 – PRÉSENTATION – DÉPÔT

CONSIDÉRANT que la mairesse désire souligner les efforts de tous les employés qui ont travaillé à l'élaboration du *Budget 2026*, du *Document explicatif du Budget 2026* ainsi que du *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028*;

CONSIDÉRANT que la mairesse présente et explique le *Budget 2026* ainsi que le *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028*, soumis aux élu·e·s;

CONSIDÉRANT le *Document explicatif du Budget 2026* montrant les estimations des revenus et des dépenses de la Ville de Nicolet selon les diverses catégories, pour ses exercices financiers 2025 et 2026, soumis aux élu·e·s;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Trudel

APPUYÉ par monsieur le conseiller Dominic Massé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE du dépôt du *Budget 2026*; et

DE PRENDRE ACTE du dépôt du *Document explicatif du Budget 2026*; et

DE PRENDRE ACTE du dépôt du *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028*; et

D'AUTORISER la diffusion du *Document explicatif du Budget 2026* par le biais de sa distribution à chaque adresse civique de la Ville de Nicolet ainsi que sur son site Internet.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 296-12-2025 BUDGET 2026 – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2025-2026-2027 – APPROBATION – ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et afin d'aviser la population de l'adoption du *Budget 2026* et du *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028*, la greffière a publié un avis public le 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT le *Budget 2026* au montant de 21 595 800 \$, soumis aux élu·e·s;

CONSIDÉRANT le *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028* au montant de 41 448 300 \$, soumis aux élu·e·s;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nadine Labonté

APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Beaudet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le *Budget 2026* au montant de 21 595 800 \$, tel que soumis; et

D'APPROUVER ET D'ADOPTER le *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028* au montant de 41 448 300 \$, tel que soumis.

(ADOPTÉ)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a trois personnes dans l'assistance.

Madame la mairesse rappelle aux personnes dans l'assistance que la période de questions porte exclusivement sur le *Budget 2026* et le *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028*.

Monsieur Jean-Claude Montplaisir suggère de mettre le budget en pourcentage puisqu'il considère que, de manière pédagogique, c'est plus facile à comprendre.

Il demande également quel est le pourcentage du budget attribué aux frais de gestion, en lien avec les dépenses. Il précise que sa question concerne l'administration générale, mais il mentionne également 39 %.

Madame la mairesse et monsieur Pascal Allaire précisent qu'il s'agit de la masse globale des dépenses en salaires qui est de 39 %. Pour ce qui est de l'administration générale, qui inclut les Services administratifs et trésorerie, le Service du greffe et des affaires juridiques, le Service de l'approvisionnement, le Service des communications et participation citoyenne, le Service des ressources humaines, nous parlons d'un pourcentage de 22 % des dépenses.

Il demande s'il existe une norme, au Québec, qui exige de ne pas dépasser un certain pourcentage de frais d'administration et en l'occurrence de dépenses en ressources humaines. Il s'explique en disant que dans le passé, la Ville de Nicolet se comparait à Louiseville pour établir sa masse salariale.

Madame la mairesse précise qu'il n'y a pas de norme, mais qu'on se compare encore aux municipalités qui ont la même taille ou qui ont des enjeux qui ressemblent à ceux de la Ville de Nicolet.

Monsieur Allaire demande si sa question est en lien avec la masse salariale seulement. Monsieur Montplaisir acquiesce en demandant si la croissance de la masse salariale est trop élevée pour une ville comme celle de Nicolet.

Madame la mairesse lui répond que non et qu'en comparant avec d'autres municipalités, la Ville de Nicolet est dans la norme en termes de pourcentage. Monsieur Allaire précise que l'évolution des salaires est conventionnée et qu'on ne peut pas changer ce paramètre quand on prépare le budget.

Monsieur Montplaisir demande si le montant de 378 000 \$ qu'il a vu pour les Services à la communauté, correspond au montant dévolu au budget participatif.

Madame la mairesse précise que le montant du budget participatif est de 216 000 \$, qui représente 1 % du budget. Celui-ci se retrouve au *PTI* et non dans le budget des Services à la communauté. Il exprime donc qu'il aurait accès à ce montant s'il fait une demande à monsieur Lefrançois. Madame la mairesse précise qu'il y aura une conférence de presse pour expliquer les critères et la marche à suivre, qui ont changé, afin de déposer un projet et que le tout se retrouvera sur le site Internet de la Ville de Nicolet en temps et lieux.

Monsieur Montplaisir continue en affirmant que la croissance et l'engouement pour jouer au Pickleball augmente rapidement parmi la population. Ce faisant, il aimerait connaître les démarches qui vont être prises par la Ville de Nicolet afin de prévenir le problème de gestion des terrains qui, selon lui, va arriver et comment le processus d'inscription va se faire.

Madame la mairesse explique qu'en lien avec le budget 2026, le Pickleball fait partie des activités offertes par la Ville de Nicolet et qu'avec la réfection du parc Thérèse-Boisvert-Allard, à côté de l'aréna, il y a de nouveaux terrains de Pickleball.

Monsieur Montplaisir demande pourquoi nous la Ville de Nicolet ne s'allie pas avec l'école secondaire Jean-Nicolet pour offrir ce service. Madame la mairesse répond qu'il s'agit d'une question d'entente ou de plage horaire, mais que l'équipe des Services à la communauté travaille en ce sens afin de trouver des solutions.

Monsieur Montplaisir continue avec une question concernant les panneaux du réseau vert et leurs inclusions dans le Budget 2026. Madame la mairesse lui confirme qu'il y a des gens qui travaillent sur ce dossier actuellement et que cette dépense est incluse dans les dépenses courantes de la Ville de Nicolet.

Il félicite également la mairesse pour sa nomination comme préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska. Il avait deux lettres de félicitations à faire. Madame la mairesse l'invite à en faire mention lors de la séance ordinaire, puisque celles-ci ne sont pas en lien avec le budget ou le *PTI* qui commence sous peu et le remercie pour ses questions.

RÉSOLUTION n° 297-12-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'épuisement des points à traiter à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par madame la conseillère Nadine Labonté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la levée de la séance à 19 h 28.

(ADOPTÉ)

- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé les résolutions _____ contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Geneviève Dubois
Mairesse

M^e Magali Loisel
Greffière